

Bilan de mandat Bureau 2011-2012

Louis Vogel, président de l'université Paris 2 Panthéon Assas, **Anne Fraïsse**, présidente de l'université Paul Valéry – Montpellier 3 et **Yvon Berland**, président de l'université de la Méditerranée – Aix Marseille 2 – devenue, au 1^{er} janvier 2012, Aix Marseille Université–, ont été élus au bureau de la CPU le 16 décembre 2010, pour un mandat de 2 ans.

L'activité du bureau de la CPU a, pour une grande partie de 2011, consisté en la mise en œuvre du programme porté fin 2010 par les trois candidats sous l'intitulé « l'unité dans la diversité ». Cette activité s'est également placée dans la continuité de l'action du bureau précédent, composé de Lionel Collet, Simone Bonnafous et Jacques Fontanille. Le mandat de ce bureau avait été marqué notamment par la mise en œuvre de la LRU, la réforme de la formation des enseignants, et les soubresauts qui les ont accompagnés et par un **renforcement du positionnement institutionnel** de la CPU. La Conférence a ainsi confirmé sa place d'interlocuteur incontournable, sur toutes les questions d'enseignement supérieur et de recherche, des **pouvoirs publics** – en particulier le MESR - ; de partenaire privilégié de ses homologues, la Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (**Cdefi**) et la Conférence des grandes écoles (**CGE**) ; des organismes de recherche, avec lesquels des accords-cadres nationaux ont été conclus ; des **collectivités territoriales** (association des régions de France, association des maires des grandes villes de France, association des villes universitaires de France, fédération des maires des villes moyennes) ; et du **monde socio- économique** (Medef, confédérations syndicales de salariés...).

Cette **année 2011** s'est déroulée dans le contexte d'un changement de ministre : Valérie Pécresse, Ministre pendant 4 ans qui a conçu et mis en œuvre la loi LRU a quitté, en juin 2011, ses fonctions pour rejoindre le ministère du budget. Le ministre en charge des universités devient alors Laurent Wauquiez. S'il s'inscrit dans la continuité de Valérie Pécresse, le contexte de son action est alors différent, en dernière période du quinquennat présidentiel. La mise en œuvre des investissements d'avenir et la situation des diplômés étrangers ont également marqué l'année 2011.

Enfin, l'année 2011 aura été celle du 40^{ème} anniversaire de la CPU, en même temps que celui de nombreuses universités ; un anniversaire célébré à l'UNESCO, grâce à l'efficace entremise de Georges Haddad, ancien premier vice-président de la CPU. A cette occasion, le bureau a souhaité convier l'ensemble des anciens premiers vice-présidents de la CPU – à une époque où elle ne bénéficiait pas encore de la personnalité juridique – et l'ensemble des anciens ministres en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche – qui étaient, alors, les présidents de la CPU-. Un album anniversaire kaléidoscopique a été réalisé à cette occasion.

L'année 2012 aura été largement marquée par les **élections** qui ont eu lieu tout au long du premier semestre.

Les élections politiques, rendez-vous démocratique majeur pour le pays, ont immanquablement un effet sur la politique d'enseignement supérieur et de recherche et sur nos universités. Elles ont requis que la CPU avance la date de son colloque annuel « l'Université pour l'Avenir, Avenir des universités » au mois de février, afin que les enjeux propres à l'enseignement supérieur et à la recherche soient pris en compte par les différents candidats. La CPU a dû ensuite s'adapter au changement progressif, au second semestre, de tous ses interlocuteurs institutionnels.

Mais surtout, plus directement dans nos établissements, la quasi-totalité des universités – et donc les ¾ des membres de la CPU – ont renouvelé leurs conseils et leur présidence. La composition de la CPU en a été

très directement impactée. Le bureau a ainsi fait le choix, pour mieux maîtriser les effets de ce renouvellement important, de procéder à l'élection de nouveaux membres de son conseil d'administration, la commission permanente de la CPU (CP2U), de manière groupée, au mois de juin. A cette date, 5 nouveaux présidents de commission et plus de la moitié de nouveaux membres de la CP2U ont été élus, pour un mandat courant jusqu'au renouvellement complet des instances de la CPU, le 20 décembre 2012.

Enfin en 2012, dans un contexte mouvant au premier semestre et instable au second, le bureau de la CPU a su maintenir, et construire, la cohésion de la CPU alors que se mettaient en œuvre les **Investissements d'Avenir**, puis que s'organisaient –toujours au pas de course– la préparation de la contribution commune de la Conférence aux **Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche**.

L'action du bureau et des instances de la CPU s'exerce dans l'ensemble des domaines dans lesquels les universités sont elles-mêmes actives, et qui concourent à leur fonctionnement. Il serait vain d'essayer d'en faire une liste exhaustive, néanmoins l'agenda du bureau reproduit en annexe du présent document en donne une assez bonne représentation.

Il est toutefois possible de présenter quelques dossiers clés sur lesquels l'action de la CPU a eu une réelle influence en 2011 et 2012, identifiés dans ce bilan.

La présentation retenue pour le bilan du mandat s'organise autour de trois axes stratégiques qui se confortent mutuellement :

- un fonctionnement des instances dans lequel peuvent se retrouver tous les présidents, et qui renforce le positionnement institutionnel de la CPU ;
- l'organisation d'événements et de manifestations qui cristallisent les réflexions de la CPU et leur donnent de la visibilité ;
- le développement des partenariats avec les acteurs internes de la communauté universitaire et ses différents interlocuteurs.

1°) Un fonctionnement des instances dans lequel peuvent se retrouver tous les présidents, et qui renforce le positionnement institutionnel de la CPU

L'instance la plus importante de notre Conférence est son **Assemblée plénière**.

C'est en son sein que s'exprime la diversité de nos établissements, de leur taille, de leur géographie, de leur histoire, de nos personnalités, de nos sensibilités disciplinaires, politiques, syndicales, de nos centres d'intérêt et de nos priorités.

Nous nous sommes efforcés de définir, sur chaque sujet abordé, grâce au travail de la Commission permanente de la CPU (CP2U), qui est un échantillon représentatif de notre Assemblée, des points d'équilibre, des positions communes de la Conférence, dans lesquels puissent se reconnaître chacun de ses membres, quelles que soient leurs propres sensibilités, quelle que soit la typologie de leur établissement, quelle que soit la discipline dans laquelle ils interviennent, et qui soient lisibles pour les communautés qui composent nos établissements comme pour tous nos interlocuteurs extérieurs. Nous avons par ailleurs essayé de valoriser notre action tant sur le plan médiatique que sur le plan institutionnel. Pour affirmer

notre position en tant qu'institution nous avons voulu devenir un interlocuteur incontournable. Nous avons aussi voulu assurer une certaine visibilité de la CPU dans le paysage général. Ce renforcement politique et médiatique a été possible grâce au renforcement et à la consolidation de l'équipe permanente de la CPU.

Pour cela, nous avons cherché, tout au long de notre mandat, à être fidèle au **mot d'ordre** de notre profession de foi, lorsque nous avons été élus : « **Unité dans la diversité** ».

A) Le positionnement institutionnel de la CPU : les principaux événements marquants

Les travaux de la plénière comme de la CP2U sont basés sur le fonctionnement des 7 commissions thématiques de la CPU :

- Formation et insertion professionnelle
- Recherche et innovation
- Moyens et personnels
- Vie de l'étudiant et questions sociales
- Relations internationales et européennes
- Juridique
- Questions de santé

Et de ses trois comités, placés auprès de présidents responsables au sein de la CP2U :

- Développement durable
- Qualité, évaluation, ranking
- Numérique.

Ces dix instances, qui se réunissent très régulièrement, de même que les groupes de travail créés par la conférence sur des sujets particuliers, ont prouvé leur capacité à alimenter les débats de la Commission permanente de la CPU, et de son assemblée plénière, et à construire le positionnement institutionnel commun aux présidents et directeurs.

La pérennité et la stabilité du fonctionnement de ces instances ont été soutenues par l'activité de l'équipe permanente de la CPU, quasi-inchangée durant ces deux années. Elles ont correspondu, aussi, à notre volonté de constituer, en période de changement rapide du paysage institutionnel, un élément de continuité. Nous avons eu cependant le souci constant que cette continuité nécessaire ne fasse pas obstacle à l'émergence des points de vue de nos nouveaux collègues et qu'ils puissent apporter aux positions adoptées par la CPU, par les présidents qui s'y sont succédé, les enrichissements et les inflexions reflétant les attentes les plus actuelles des acteurs de nos établissements.

Le bureau a tout d'abord souhaité **renforcer les actions de cohésion** destinées à « accueillir » au mieux les nouveaux membres de la CPU, comme la **première université d'été** des 29 et 30 août 2012, réunissant pour la première fois « anciens » et « nouveaux » présidents ; et les différents séminaires techniques organisés en partenariat avec l'Amue, en particulier les deux cycles de journées techniques à destination des nouveaux présidents qui se sont tenues début octobre. Le bureau a manifesté sa volonté de conjuguer l'unité de la CPU avec la diversité des établissements, mais aussi la continuité de l'action de la CPU avec le renouvellement qui correspond à sa nouvelle composition. Cette première université d'été a été une réussite, permettant à la CPU de se mettre, rapidement, en ordre de marche pour élaborer sa contribution aux Assises nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour préparer sa rentrée

politique. La question de la reconduction de ce rendez-vous, et sa composition –en quasi -absence, en 2013, d'arrivée de nouveaux membres à la CPU- devront être décidées par le bureau élu fin 2012.

Le positionnement institutionnel et la cohésion de la CPU ont bénéficié du renforcement des **actions de mutualisation** entre établissements, qui permettent d'accroître leur bénéfice collectif. L'action la plus forte en ce domaine a consisté en la volonté que le **président de la CPU et celui de l'Amue** (agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur) soient la **même personne**. Par ailleurs, les deux autres membres du bureau font partie du CA de l'Agence, poursuivant ce lien entre la CPU et l'outil qu'elle a créé. Enfin, les équipes de la CPU et l'Amue sont étroitement articulées.

La mutualisation est en effet un axe fondamental pour mettre nos universités au niveau de l'autonomie. C'est le sens du partenariat renforcé avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour le financement de l'Amue. Il en est de même de celui avec la CDC, qui devrait démultiplier les capacités de mutualisation de nos établissements,.

La représentation dans les autres organes de mutualisation a également été renforcée, le bureau s'attachant à piloter et rendre cohérente l'action de ces différents opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche insuffisamment connus et valorisés, des présidents comme de la communauté : c'est par exemple GENCI et le CINES dans le domaine du calcul intensif, l'ABES et Couperin pour les ressources documentaires, Campusfrance pour les actions internationales, ou, sans que cela soit formalisé sur le plan institutionnel, la mutualisation en vue de la délivrance du CLES ou du C21... .

La mutualisation d'expérience, par les **échanges entre présidents** – lors des réunions de nos instances ou en marge de celles-ci – est un des rôles principaux que joue la Conférence. C'est pour cela que le bureau a souhaité poursuivre les réunions hebdomadaires de la CP2U, physiquement ou en visioconférence, de même que les réunions des présidents de commission qui précèdent chaque CPU plénière. Afin d'être capables de relayer au mieux les préoccupations des présidents et directeurs, les membres du bureau ont en outre choisi de continuer à participer à plusieurs des commissions mensuelles (Yvon Berland aux commissions recherche et santé ; Anne Fraïsse aux commissions formation et vie de l'étudiant). Par ailleurs, le bureau a souhaité privilégier au sein de la CP2U un fonctionnement collégial et un travail collectif, confiant des responsabilités à chacun de ses membres. Daniel Filâtre et Françoise Moulin Civil se sont ainsi, par exemple, investis dans la formation des enseignants ; Gérard Blanchard dans la préparation du colloque de Marseille, le cahier des charges des Idefi ou, plus récemment, dans la coordination de la contribution de la CPU aux Assises de l'Enseignement supérieur et de la recherche ; Axel Kahn puis Guy Cathelineau dans les partenariats avec les organismes de recherche, puis la présence des universités dans les alliances ; Sophie Béjean dans la réflexion sur les suites de la LRU, et, aux côtés de Jacques Fontanille, dans les propositions pour un financement des universités respectueux de l'équité sociale ; Jean-Yves Mérindol et Gilbert Casamatta dans le rapprochement entre universités et écoles ; Alain Brillard, entre autres, dans admission post-bac et le comité de pilotage du SI ; Jean-Pierre Gesson dans Campusfrance...

Une liste -non exhaustive- des principaux événements marquant le positionnement institutionnel de la CPU au cours de ce mandat peut être élaborée.

Les travaux de la Corie et de la CPU sur les étudiants étrangers : la CPU a réuni autour de ces questions la CGE, la CDEFI, les organisations représentatives des étudiants et le collectif du 31 mai afin de construire une position commune. Cette action a trouvé son prolongement dans le parrainage de diplômés étrangers par des présidents d'université, dont le président de la CPU. La voix des établissements d'enseignement supérieur a été également soutenue par les représentants des employeurs et relayée fortement dans les médias. Jean-Pierre Gesson, puis Khaled Bouabdallah, ont contribué à ces actions, avec l'aide de Jean-Luc Nahel, Virginie Sément et Harald Schraeder.

La circulaire complémentaire du 12 janvier a repris quasiment l'ensemble des points majeurs de la position des établissements, en donnant notamment un poids à l'appréciation des établissements pour les décisions

des préfetures, et des précisions claires concernant la première activité professionnelle des diplômés étrangers.

L'abrogation de la circulaire Guéant, peu de temps après les élections présidentielles, a ouvert la voie à une politique ambitieuse en matière d'accueil des étudiants étrangers, conforme à la position scientifique de la France et à sa tradition d'accueil. La CPU a porté des propositions sur ce sujet dans le cadre des assises et continue à les préciser avec les autres conférences d'établissements pour faire évoluer le dispositif législatif et réglementaire actuel vers une grande loi d'attractivité des étudiants et chercheurs étrangers, et non plus de simple gestion des flux d'immigration.

Les travaux sur le financement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche : la CPU a poursuivi la réflexion lancée sous la direction de Jacques Fontanille et Sophie Béjean sur les effets antiredistributifs du financement de l'ESR, dessinant une nécessaire refonte du dispositif de financement de l'enseignement supérieur et de recherche, dans tous leurs aspects. Avec l'aide et la ténacité de Sibylle Rochas et Michel Dellacasagrande, ce travail important a permis à la CPU de construire puis porter des propositions pour la suppression de la demi-part fiscale et la mise en place d'un crédit-impôt formation.

La gouvernance des universités : la réflexion de la CPU s'est structurée en plusieurs étapes, sur ce sujet, dans un groupe de travail mené par Sophie Béjean, puis lors du colloque de Marseille et des Assises. La rénovation de la politique de contractualisation des établissements y a été interrogée. Au vu des récentes évolutions du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche, la CPU a élaboré des propositions pour la construction sur chaque site de politiques concertées entre acteurs, fondées sur les politiques scientifiques des universités. Ces politiques de site impliquant universités, écoles, organismes permettraient de refléter plus justement et de rendre plus cohérente la place désormais plus importante des collectivités territoriales, l'Etat exerçant alors un rôle davantage stratégique.

La réforme du cycle licence : L'année 2011 a été très occupée par les travaux de préparation du colloque du mois de mai qui a débouché sur de nombreuses propositions à mettre en œuvre et majoritairement reprises dans la contribution de la CPU pour les assises de l'enseignement supérieur, de même que dans les orientations ministérielles. Il est à noter que la CPU s'est opposée, sans succès, à l'adoption d'un nouvel arrêté licence, qui n'apparaissait pas à la hauteur des enjeux, et qui est inapplicable en l'état actuel des moyens des universités.

Ces travaux ont été menés par Daniel Filâtre et Françoise Moulin Civil, poursuivis par Gilles Roussel, avec l'aide indéfectible de Nicole Nicolas.

Il en a été de même pour **la formation des enseignants :** contrairement aux années 2009 et 2010 qui avaient débouché sur 16 motions prises par la CPU afin de faire évoluer, en vain, les projets ministériels, la CPU en 2011 a souhaité dresser un bilan de la mise en place de cette « réforme ». A partir de cet état des lieux elle a travaillé à l'élaboration de propositions pour une nouvelle réforme en contribuant également aux travaux du comité master sur ce même thème.

Les travaux sur le **pilotage des UMR et le partenariat équilibré avec les organismes** ont été conduits par Axel Kahn, et poursuivis par Guy Cathelineau, avec l'aide de Marie-Hélène Wehr, puis, depuis la rentrée 2012, Florence Egloff. C'est un thème récurrent, qui a pour enjeu de reconnaître les universités comme véritables opérateurs de recherche.

L'intégration dans le LMD des professions paramédicales : la CPU a poursuivi ses travaux avec les ministères de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la santé, pour permettre aux futurs professionnels des secteurs paramédicaux d'être formés dans un cadre correspondant aux standards internationaux, basés sur l'université et trois niveaux de sorties : licence, master, doctorat. Le contenu de ces diplômes, dont le caractère universitaire, ouvert sur la recherche, est un objectif prioritaire, demande un long travail de rapprochement avec les instituts de formation, les composantes santé des

établissements, et les régions, dont dépendent, souvent, ces instituts. Dans le même temps, la CPU a poursuivi sa réflexion pour la formation des nouveaux professionnels de santé dont aura, demain, besoin notre pays. La création d'une licence de santé est une des propositions portées dans la cadre des Assises. Cette réflexion a été conduite par Loïc Vaillant, avec l'aide d'Annie Edery.

L'acquisition de l'autonomie et l'actualisation de la masse salariale et du GVT ont été un des sujets majeurs de mobilisation de la CPU : les présidents d'université rassemblés ont exprimé, au fur et à mesure de l'acquisition des responsabilités et compétences élargies, les difficultés rencontrées. Les mesures d'actualisation de la masse salariale, en particulier, ont fait l'objet d'actions fortes de la CPU auprès des décideurs, la CPU demandant, en novembre 2012, l'inscription du principe du « décideur-payeur » dans la loi qui doit émaner des Assises. La question de la dévolution du patrimoine fait, de la même manière, l'objet d'une étude approfondie –sinon d'un consensus – de la part des présidents et directeurs.

Tous ces travaux se sont cristallisés dans notre contribution aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui illustre bien la volonté de cohésion de notre Conférence. Le texte produit par la CPU en mobilisant l'ensemble de ses structures, et en réinterrogeant l'ensemble des positions adoptées depuis au moins dix ans, constitue une contribution majeure de notre Conférence, proposant un cap et un programme de modernisation de notre système d'enseignement supérieur et de recherche pour les quinze ou vingt prochaines années. Des 73 propositions issues des réunions préparatoires, des travaux des commissions, comités, du conseil d'administration et de l'assemblée plénière de la Conférence, les présidents ont choisi de faire émerger 17 principales mesures clairement identifiables et directement applicables, qui ont été présentées au comité de pilotage des assises le 30 octobre 2012. Ces propositions de la CPU s'inspirent de deux principes :

- C'est autour d'universités autonomes et socialement responsables que doit se renouveler l'organisation du service public national d'enseignement supérieur et de recherche.
- Les politiques publiques doivent faire confiance aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui sont prêts à exercer toutes les responsabilités que la loi leur confie en vue d'améliorer la démocratisation de notre service public d'enseignement supérieur.

Le bureau tient à remercier l'ensemble des membres de la CPU pour ce travail collectif, et personnellement, Gérard Blanchard pour l'avoir vaillamment coordonné.

B) L'effort de médiatisation

Le bureau a renforcé le **positionnement médiatique** de la Conférence : tout d'abord en poursuivant le renforcement des instruments de communication mis en œuvre ; la **lettre d'information** de la CPU a ainsi continué à paraître à un rythme bimensuel ; de même le bureau a engagé une réflexion sur la stratégie de communication de la CPU et la refonte de son **site internet** pour en faire le principal vecteur de communication de la CPU vers ses adhérents, ses partenaires, et, de manière générale, le grand public. Le nouveau site de la CPU est en phase finale d'élaboration et sera prêt début 2013. Ces actions ont été rendues possibles par la structuration du pôle communication CPU/AMUE, dirigé par Quitterie Ladonne, et comprenant Xavier Teissèdre, Alice Véret et Carole Naud.

La CPU est à présent conduite à prendre la parole publiquement dans de nombreux journaux généralistes et spécialisés (Le Monde, Les Echos, Le Figaro, Le Parisien, La Croix ; ...) sur les grands sujets de l'enseignement supérieur : les investissements d'avenir, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche, la formation des enseignants, la licence, les conditions de vie et d'étude des étudiants, les conditions d'accueil des étudiants étrangers, la reconnaissance du doctorat, etc. De même, la CPU commence à être audible à la radio ; et le partenariat conclu avec France Culture pour la création de France

Culture Plus – de même que le partenariat avec les radio campus – vont permettre de rendre les sujets universitaires plus largement accessibles au grand public, en s'éloignant des « marronniers » habituels.

La présence des universités est en revanche encore très insuffisante à la télévision (malgré quelques interviews à Canal plus ; BFM TV, I télé...) : la couverture télévisuelle, et de manière générale l'image, des universités ne correspond pas au rôle qu'elles jouent dans la société. A ce titre, les travaux conduits par Emmanuel Ethis sur la culture à l'université (et la culture de l'université) peuvent contribuer à changer cette image (avec par exemple l'ouvrage très visuel et agréable des « Films de campus », co-conçu avec Damien Malinas).

C) Le renforcement et la consolidation de l'équipe permanente

Le bureau a poursuivi la structuration de l'équipe permanente, pour accroître son efficacité et favoriser le travail transversal entre les commissions et comités : création d'un poste d'adjoint au délégué général ; pôle secrétariat placé sous la responsabilité d'une chef de cabinet, depuis janvier 2012, création d'une fonction de chargée de mission à l'insertion professionnelle. En confiant à Jean-Pierre Finance, en plus de son rôle de représentation permanente de la CPU à Bruxelles, la fonction de conseiller spécial auprès du Bureau, nous avons permis que soient resserrés les liens entre l'équipe de Paris et celle de Bruxelles, et nous faisons bénéficier la CPU de sa connaissance fine et extensive de la CPU, des universités, de leurs partenaires, nationaux, européens et internationaux.

En 2011 et 2012, la volonté de renforcement de la cohésion de l'équipe de la CPU s'est concrétisée par l'organisation de réunions d'équipe tous les 15 jours, et de séminaires annuels de réflexion, à destination de l'équipe permanente de la Conférence, avec le concours de présidents qui venaient d'achever leur mandat qui ont bien voulu y participer, et de visites d'établissements. Celles-ci ont permis, par exemple, d'apprécier les actions menées dans le domaine du handicap, de la culture ; de mettre en évidence certains trésors patrimoniaux trop peu connus ; et de renforcer les liens de l'équipe permanente de la CPU avec celles des établissements.

Le bureau a enfin organisé le processus pour l'élection de nouveaux représentants des personnels de la CPU, que rencontre régulièrement la délégation générale. Ces échanges ont permis, en 2012, l'élaboration d'un texte écrit rappelant l'ensemble des règles applicables aux personnels de la CPU, quel que soit leur statut individuel.

Nous avons également tâché d'articuler étroitement l'équipe permanente de la CPU avec celle de l'AMUE, et les échanges et collaboration entre les deux structures se multiplient. Ce travail commun se matérialise aux RUE, où l'AMUE et la CPU tiennent un stand commun, ou encore dans les actions de formation à destination des nouveaux présidents qui se sont tenues début octobre 2012.

II°) l'organisation d'événements et de manifestations qui cristallisent les réflexions de la CPU et leur donnent de la visibilité

L'organisation d'événements a occupé une part importante de l'activité de la CPU en 2011 et 2012, à l'initiative du bureau, dont la volonté forte aura été de situer le plus possible les manifestations de la CPU à l'échelon européen ou international.

A) Les manifestations internationales

Dans le domaine international, la CPU a organisé en mai 2011 le **Global University Summit**, rassemblement de présidents, recteurs et chanceliers d'universités, et d'étudiants des pays du G20, et au-delà. Cette tâche revient chaque année au pays qui accueille la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement. Cette réunion dont l'organisation avait été confiée, par vote de la CPU, au PRES Bourgogne Franche Comté, a été bouleversée du fait de craintes de débordements lors des deux réunions : celle des étudiants à Besançon, celle des recteurs à Dijon. Si la première s'est tenue, la seconde a été interdite. L'action forte du bureau, soutenue par la DGESIP, a permis de rapatrier cette réunion en en tenant le lieu secret, à Paris, au Collège de France puis en Sorbonne. En un temps record, une semaine, ce déplacement de hauts responsables universitaires du monde entier a pu être assuré dans des conditions qui font honneur à la tradition d'accueil de notre pays, à sa capacité à faire face à l'imprévu, à s'adapter et innover. Il faut en effet rappeler que l'enseignement supérieur et la recherche constituent, partout, le moteur du développement des nations et qu'on ne saurait, en raison de quelque menace que ce soit, y renoncer. Nos collègues japonais de l'Université de Tôdai, organisateurs du Global University Summit, profondément touchés par la catastrophe de Fukushima, ont constamment maintenu leur mobilisation à nos côtés et ont fait preuve, au cours des mois qui ont précédé le sommet, d'une dignité qui a forcé notre admiration et notre respect, et que nous tenons à saluer.

La coopération de la CPU avec les conférences homologues, CGE et Cdefi, dans un contexte européen, s'est concrétisée par le **colloque** du 16 novembre 2012, sur le thème « **les universités à l'horizon 2020 : la diversité des excellences** ». Ce colloque coorganisé avec la Commission européenne, au siège du Conseil économique, social et environnemental, a permis la présentation d'expériences innovantes, dans le domaine de l'innovation et de la formation, d'universités et d'entreprises de toutes l'Europe. Cette réussite a été rendue possible grâce au travail d'Harald Schraeder.

Ce colloque a également permis à la CPU de présenter sa contribution aux **Assises nationales** de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une perspective européenne.

Par ailleurs, le bureau a souhaité **poursuivre l'engagement de la CPU dans un cadre européen**. C'est ainsi que le président de la CPU, membre de droit du Council de l'**EUA** (association des universités européennes), a participé à chacune de ses réunions, contribuant ainsi activement à l'élaboration de positions politiques et relayant en aval les textes adoptés. Ainsi, les **rapports élaborés par l'EUA**, sur les classements d'université, ou l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur en Europe ont été largement diffusés ; les auteurs de ces rapports ont été invités à présenter leur réflexion devant l'ensemble des membres de la CPU. Le rapport de l'EUA sur l'autonomie a nourri fortement les travaux de la CPU concernant l'évolution de la loi LRU.

Le bureau a œuvré au maintien des liens qui unissent la CPU à ses homologues latines au travers du groupe **ELU** (Europe Latine Universitaire), favorisant l'émergence de positions communes pour renforcer le poids des pays représentés (Belgique, Espagne, Italie, France, Portugal, Suisse) au sein de l'Europe.

Avec la HRK, conférence des recteurs allemands, la CPU a multiplié les rencontres et prises de positions communes. Ces contacts ont aidé la CPU à construire sa position relative aux investissements d'avenir, l'expérience allemande servant de référence, tant du point de vue de la construction des dossiers que de la composition internationale des jurys.

La CPU et la HRK ont notamment développé des positions communes dans le cadre de l'élaboration du programme Horizon 2020 de l'Union européenne et du 8^{ème} programme-cadre de l'union (PCRDT) et les ont défendues ensemble auprès de la commissaire en charge de la recherche, Maire Geoghegan-Quinn. Ce travail a été élaboré par le bureau de Bruxelles de la CPU, notamment Eric Foucher et Jean-François Huon.

En outre, les réflexions nourries par les actions menées par la HRK en Allemagne ont conduit la CPU, en 2012, à l'issue de son colloque de Marseille, à lancer deux projets phares pour la visibilité et l'intelligibilité des universités françaises : l'élaboration d'une **cartographie de la recherche** en France, identifiant les

points forts de chaque pôle universitaire, et la construction d'une **caractérisation multi-critères des universités** qui permettra aux usagers, futurs usagers et à leurs familles de choisir leur lieu d'étude en fonction des critères privilégiés par chacun. Ces deux projets, lancés dans une période de mise en lumière des universités, doivent contribuer à réduire la distance qui peut, encore, exister entre la société française et sa communauté scientifique.

Une présentation des premiers résultats lors des festivités du 50e anniversaire du traité de l'Elysée est envisagée.

Toujours du point de vue international, ces deux années ont été marquées par la volonté du bureau de la CPU d'accroître la présence des universités françaises dans le **monde universitaire francophone**. Le rapprochement entamé avec l'agence universitaire de la francophonie (**AUF**) a permis, par exemple, la traduction en français des rapports de référence de l'EUA cités ci-dessus et leur diffusion, large, parmi les 786 établissements francophones membres de l'agence, sur les cinq continents. La participation de présidents d'université français au conseil d'administration de l'agence a de plus été renforcée – et c'est un ancien président, Claude Condé, qui a été choisi par l'AUF pour être responsable de son bureau de Bruxelles. Le bureau s'est attaché à préparer au mieux l'assemblée générale de l'agence qui réunira l'ensemble de ses membres, y compris les 178 français, des 7 au 10 mai 2013, à Sao Paolo.

La CPU a de plus rendu visible son rapprochement avec son homologue, la conférence des grandes écoles, en organisant, en janvier 2012, un colloque européen, à l'UNESCO, sur les écocampus, et le développement durable. Deux commissions communes réunissant l'ensemble des personnes en charge du développement durable parmi les membres des deux conférences ont également été organisées durant ces deux années de mandat.

B) Les manifestations nationales

Au niveau national, l'action de la CPU est structurée par l'organisation de son **colloque annuel**. La reprise des propositions formulées par les présidents, depuis 10 ans, pour préparer le colloque de Marseille, l'a bien montré.

Les deux colloques organisés durant le mandat de ce bureau seront sans nul doute marquants et enrichissent le corpus politique de la CPU : en 2011 le **colloque de Toulouse : « une ambition : la licence »** initie un changement de paradigme dans la manière dont les acteurs de l'enseignement supérieur, mais aussi les étudiants et les familles, envisagent le cycle licence, ses liens avec l'enseignement secondaire, ce sur quoi il doit déboucher, la manière dont toutes ses composantes (universités, IUT, STS, CPGE...) peuvent l'enrichir... En 2012, le **colloque de Marseille « L'Université pour l'avenir, Avenir des universités »** a dressé un ensemble de propositions qui devraient constituer les fondements de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. Certaines propositions ont été construites durant plusieurs mois, en particulier sur le système de financement des universités et le modèle fiscal sur lequel il repose.

Ces colloques ont été organisés grâce au travail acharné conduit, sous l'égide de Daniel Filâtre pour le premier, de Gérard Blanchard pour le second, par les commissions, leurs présidents, et l'équipe permanente, que le bureau tient à saluer, en particulier Martine Picon.

Il est à noter que ce bureau a également pris en main la mise en œuvre des propositions issues du **colloque de Nancy « doctorat, doctorants, docteurs »**. La reconnaissance du doctorat comme niveau hautement professionnalisant par les entreprises est une de ces propositions clés, qui correspond à la situation chez la plupart de nos voisins européens (en Allemagne par exemple), et qui constitue également un changement de paradigme à même de placer l'Université au centre du système de recherche et d'innovation de notre pays, le **doctorat étant le diplôme identitaire**, la « marque de fabrique » **de l'Université**.

Dans cet esprit, la CPU a organisé, en mai 2012, un séminaire sur « les docteurs, l'atout gagnant des entreprises » en partenariat avec le Medef et l'ABG Intelligence. L'intérêt du Medef pour les profils universitaires s'est de plus confirmé avec l'organisation, durant son université d'été, sur le campus d'HEC, fin août, de rencontres rassemblant universités et entreprises. Cela a été rendu possible, notamment, par le travail mené par Virginie Sément et Hubert Briand.

Les propositions des colloques ont servi à instruire, appuyer et alimenter les positions prises au cours de ces deux années : c'est ainsi que le bureau de la CPU a défendu une ligne claire lors de la présentation de l'arrêté licence, ou de l'analyse critique du plan pour la réussite en licence. De même, les positions arrêtées à Marseille constituent une base qui a interrogé les programmes des différents candidats à la présidentielle, et constitué un socle stable de réflexion pour l'élaboration de la contribution de la CPU aux Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le **colloque** qui se tiendra les **16 et 17 mai 2013 à Rennes** abordera le thème « les femmes et les hommes qui font l'université : quelles politiques de ressources humaines pour l'université de demain ? ? » Il viendra ainsi compléter la réflexion de la CPU, dans le cadre, nouveau des responsabilités et compétences élargies. Parmi les questions posées : quelles politiques de ressources humaines les universités doivent-elles adopter ? Comment toutes les catégories de personnels peuvent-elles être et se sentir acteurs des politiques universitaires ?

C) Les manifestations et travaux internes à la Conférence

Le bureau a souhaité poursuivre l'organisation de **séminaires de réflexion** les jeudis après-midi de plénière, sur des thèmes ciblés. Ces séminaires sont préparés par les commissions et comités et permettent d'instruire et d'approfondir leurs travaux, en les ouvrant beaucoup plus largement à la communauté universitaire que les commissions et comités. Les thèmes traités au cours de 2011 et 2012 attestent de la variété des préoccupations des universités : qualité, développement durable, espaces numériques de travail, handicap, effets redistributifs du financement de l'ESR, etc.

Plusieurs publications visent à capitaliser les réflexions menées au cours de ces échanges. Trois sont particulièrement emblématiques des travaux menés par la CPU au cours de ce mandat.

La charte et le guide Handicap : le bureau de la CPU a souhaité reconduire la charte pour l'accueil et l'accompagnement des étudiants en situation de handicap, et actualiser le guide rédigé afin de donner aux établissements des outils pratiques pour les y aider. Le nombre d'étudiants handicapés dans le supérieur est passé de 6500 en 2005 à 11000 en 2011, à tous les niveaux d'étude. Le nombre de personnels en situation de handicap dans les universités reste faible, notamment pour des raisons de niveaux d'étude des personnes handicapées en général, et des raisons déclaratives. Ce travail, conduit par un groupe dédié, dans lequel était résolument engagée Clotilde Marseault.

Le **guide « compétences et responsabilités des présidents d'université »** est également le fruit d'un beau travail, mené par Jean Grosdidier, sous la responsabilité d'Annie Edery et Jean-Marie Duffau.

La charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche : à la suite des actions menées par le bureau précédent, et sous l'impulsion de Vincent Berger, la CPU s'est saisie de cette question essentielle pour les personnels, et, plus largement, pour l'exemplarité que doivent donner à la Nation nos établissements. Dans le cadre du décret électoral, la CPU a demandé l'inscription de l'objectif de parité. La charte doit prochainement être signée, avec la Cdefi, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, et celle des droits des femmes. Le chemin vers

l'égalité femmes / hommes, pavé de bonnes intentions, est encore long, comme en témoigne le faible nombre de présidentes d'université. Une étude des postes à responsabilité (vice-présidences) occupés par des femmes, initiée, devra être menée à terme afin dans le cadre de la préparation du colloque « les femmes et hommes qui font l'université » (15 au 17 mai, à Rennes).

III°) Le développement des partenariats avec les acteurs internes de la communauté universitaire et ses différents interlocuteurs

Le bureau a souhaité dans ce domaine rendre plus visible et conforter la place des universités au cœur du développement scientifique, économique et territorial, en valorisant les liens noués avec les acteurs et les différents partenaires de la communauté universitaire.

La CPU est en effet au cœur d'un vaste écosystème politique dans lequel elle porte la voix des établissements qui la composent.

A) Les partenariats internes :

Le bureau a confirmé le rôle d'animateur et de leader de la CPU, et poursuivi l'approfondissement des relations entre la CPU et les **réseaux et associations professionnelles** des universités, par exemple avec le soutien à la création de réseaux des référents qualité des établissements – grâce au travail acharné de Christine Crespy – des vice-présidents de conseils scientifiques, ou encore des responsables de l'accueil des étudiants handicapés au sein des universités. Le comité développement durable, fort de près de 300 inscrits, symbolise parfaitement cette faculté de mobilisation de la CPU. On peut en citer quelques-uns, sans prétendre à l'exhaustivité : **(CDIUFM, Courroie, réseau des VP Cevu, réseau des VPRI, association des VP CA, FNCAS, CDUL, CDUS, CDSFCU, etc.)**.

Ces réseaux et associations permanentes sont des interlocuteurs privilégiés des commissions et comités de la CPU, et en sont parfois des invités permanents. Ils ont tous vocation à dialoguer avec la CPU, à instruire et porter conjointement des prises de position politique. Le lieu symbolique physique de cette convergence est la maison des universités, située au 103 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris, siège de la CPU et de l'Amue, où certaines associations sont domiciliées, et où toutes peuvent trouver – dans une certaine limite, malheureusement – des salles de réunion et un soutien logistique.

Les rencontres universités entreprises (RUE) organisées par l'AEF, à nouveau en 2011, 2012 et annoncées les 27 et 28 mars 2013, sont également un lieu où se retrouvent physiquement les professionnels de nos établissements.

Le bureau s'est également attelé à approfondir les relations avec les **syndicats et organisations représentatives des personnels, étudiants et enseignants-chercheurs**, convaincu des apports irremplaçables qu'ont eus plusieurs grandes figures du syndicalisme dans l'évolution de notre système d'enseignement supérieur et de recherche. La présence systématique de représentants de la CPU au **CNESER** a été assurée ; Louis Vogel y est intervenu à plusieurs reprises, pour y rappeler la position de la Conférence sur le budget, la circulaire Guéant, et le projet d'arrêté sur la licence, ou encore pour y présenter, avec Claude Ronceray, le plan stratégique de l'AMUE.

Avec les confédérations de salariés, la CPU, à l'initiative de Force Ouvrière, a engagé, en relation avec le Ministère du travail une réflexion sur le rôle rénové des universités pour la formation des représentants des salariés. Le réseau des Instituts régionaux du travail (IRT), composantes universitaires, dont c'est une des missions, doit en effet être revu afin de répondre aux attentes et missions des représentants élus ainsi qu'aux évolutions qu'ont connues les universités ces dernières années.

La CPU a de plus consolidé sa présence dans les différentes organisations qui participent à la **mutualisation entre établissements (Amue, GENCI, CINES, ABES, Couperin, etc.)**. Avec l'Amue, le bureau a œuvré tout au long de son mandat pour l'inclusion de la Caisse des Dépôts, au titre de ses engagements sous l'action « Elan 2020 » dans une convention tripartite assurant à l'agence un financement pluriannuel de la Caisse, aux côtés de l'Etat.

Avec les conférences d'établissements d'enseignement supérieur et de recherche homologues de la CPU (**Cdefi, CGE**), la CPU a activement collaboré pour faire modifier les conditions d'emploi des diplômés étrangers. Elle a également étroitement associé ses homologues à la préparation de ses colloques annuels, et du colloque européen sur « la diversité des excellences ».

Avec la CGE, un rapprochement est à l'œuvre, par le biais du développement durable, grâce au travail prolix de Céline Leroy, avec l'élaboration et la promotion active d'un référentiel applicable par tous les établissements. Ce référentiel devrait permettre une forme de démarche qualité dans le développement durable, voire une labellisation. D'autres outils ont été élaborés et continuent d'être utilisés, comme Evaddes, qui permet aux établissements de faire le bilan carbone de leur immobilier.

Nous avons développé nos liens avec les **organismes de recherche**. La CPU a poursuivi son rapprochement avec les organismes de recherche, en application des différents accords cadres signés sous la présidence de Lionel Collet. Ce rapprochement a par exemple donné lieu à l'adoption d'un protocole CPU Amue CNRS pour simplifier la gestion des laboratoires, et à la publication d'un guide destiné aux établissements souhaitant s'engager dans la mise en place de plateformes de services partagés.

La CPU a de plus structuré sa présence dans les **cinq alliances thématiques de recherche** (ANCRE, Aviesan, Allenvi, Allistène, Athena) afin d'y améliorer sa réactivité et l'expertise qu'on attend d'elle, en impliquant mieux les universités « en pointe » dans les domaines traités par chacune des alliances.

Enfin, la CPU a conclu une convention avec **Animafac**, dans le prolongement de la charte sur la valorisation des engagements étudiants, afin de développer la vie associative dans les universités, et la reconnaissance de ses apports, en termes de compétences, dans les parcours des étudiants. Avec **l'AFEV**, la CPU a poursuivi son partenariat afin de rapprocher l'université du territoire qui l'environne en permettant à des étudiants, véritables « ambassadeurs » de l'université, de faire du soutien scolaire auprès de jeunes en difficulté. La CPU soutient par ailleurs l'observatoire de la responsabilité sociétale des universités (**ORSU**), lancé par l'AFEV avec l'UNESCO, lors d'un séminaire organisé avec la CPU.

Avec les mutuelles étudiantes, en application du protocole conclu en juillet 2010 avec les mutuelles étudiantes, et dans le cadre de sa réflexion sur l'amélioration des conditions de réussite, de vie et d'étude des étudiants, la CPU a poursuivi son dialogue avec les représentants des mutuelles.

Enfin, la CPU a renforcé ses liens avec des équipes de recherche universitaires afin d'encourager les recherches sur les universités, en application de sa proposition lors de son colloque de Marseille, afin de développer les travaux de recherche sur les universités. La CPU a ainsi conclu une convention avec une équipe de recherche des universités Paris Est Créteil et Paris 13 Nord.

B) Les partenariats externes :

Faire preuve, dans la capacité de la CPU, dans toute sa diversité, de montrer son unité en affichant des positions claires a indéniablement renforcé son positionnement institutionnel, en particulier vis-à-vis de son principal interlocuteur : le **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**. La CPU a en effet pour rôle principal, dès sa création en 1971, d'être consultée et de donner des avis au MESR sur les

projets de textes qui concernent l'enseignement supérieur et la recherche. En se développant la CPU a renforcé son rôle de lobbying et sa capacité à faire valoir ses positions, comme, par exemple, dans le cas de l'accueil des étudiants étrangers. Ces échanges ont continué à se concrétiser par des réunions régulières entre le bureau de la CPU et le cabinet de la (du) Ministre, ainsi qu'avec la DGESIP. Cela marque notre attachement à un service public national d'enseignement supérieur et de recherche, c'est d'ailleurs la première condition définie à Marseille pour l'Avenir des universités.

La CPU a également joué un rôle de porteur de positions communes vis-à-vis **d'autres ministères** durant ces deux années : Intérieur, Affaires étrangères et européennes, Economie, Budget, Développement durable, Santé, Logement... C'est également le cas vis-à-vis des **parlementaires** dont un grand nombre a souhaité rencontrer la CPU lors de la préparation des budgets 2012 et 2013, mais également dans le cadre de missions qui concernent l'enseignement supérieur (formation des maîtres...). La sénatrice Dominique Gillot (Val d'Oise) est intervenue au colloque de Marseille, de même qu'en Corie, et reste particulièrement attentive aux positions de la CPU, en particulier sur la contractualisation, Campusfrance et les programmes d'échanges européens. La CPU est enfin avocate des universités dans un certain nombre d'**agences ou organes gouvernementaux** : **AERES, CGI, ANR, Campusfrance** en particulier.

La CPU a continué à rencontrer régulièrement l'AERES, tout en l'associant aux travaux de son comité qualité. Le CGI a pour sa part été, et reste, un interlocuteur majeur pour la mise en œuvre progressive des investissements d'avenir.

La CPU a organisé avec l'ANR un séminaire visant à optimiser le recours par les universités aux moyens de l'agence.

La CPU a défendu l'intérêt des universités dans l'émergence du nouvel opérateur Campus France, suite à la fusion avec Egide et le Cnous international, et elle a été impliquée fortement dans la constitution du forum Campus France, représentation des établissements au sein de l'opérateur.

Enfin, ce positionnement institutionnel a conduit le bureau à approfondir les liens entre la CPU et les associations représentant les **collectivités territoriales**, l'acquisition par les universités des responsabilités et compétences élargies étant souvent comparée à la décentralisation qu'ont connue les collectivités. La CPU possède des **accords avec l'ARF, l'AVUF, l'AMGVF, la FVM** par lesquels elle affirme la nécessité d'élaboration de schémas directeurs régionaux et territoriaux. Un accord a de plus été conclu, enrichissant le spectre existant, avec la fédération nationale des agences d'urbanisme (**FNAU**) ; des discussions sont, également, en cours avec l'assemblée des communautés d'agglomérations de France (AdcF). Le partenariat de la CPU avec les associations de collectivités territoriales a permis de nombreux échanges dans les différents congrès et colloques de chaque partie signataire. Ceci revêt actuellement d'autant plus d'importance que le rôle des collectivités dans le domaine de l'ESR est un des éléments de débat des Assises et de l'Acte 3 de la décentralisation. Un recensement des actions des villes et communautés dans ce domaine est d'ailleurs en cours.

Un autre partenaire extérieur majeur est la **Caisse des Dépôts (CDC)**, dont la convention de partenariat avec la CPU est devenue triennale et a été étendue pour y inclure l'Amue. En effet au-delà des actions communes sur l'immobilier, le développement durable ou la communication, il est apparu que la mise en œuvre du plan stratégique de l'Amue pourrait bénéficier aussi du soutien de la CDC. La CDC est de plus un partenaire de premier plan avec la conduite de nombreux travaux : schémas directeurs immobiliers, numérique, fondations, patrimoine...

Avec les **entreprises**, la CPU a été en 2011 et 2012 partenaire de premier plan des manifestations organisées d'une part par le groupe **AEF**, et d'autre part par le **MEDEF**, et qui visent à favoriser les partenariats entre universités et entreprises. Les Rencontres Université Entreprises du groupe AEF se sont

tenues au CNIT, à la Défense, en 2011, puis, dans une version repensée afin de favoriser la fluidité des échanges, au Palais des Congrès, en 2012.

Les rencontres universités entreprises du Medef ont confirmé leur place au sein de l'université d'été que l'organisation tient chaque année sur le campus d'HEC, avec une forte visibilité médiatique. La CPU participe également au forum éducation entreprise du Medef.

Par ailleurs, à l'instar des multiples relations nouées par les universités avec le monde économique, les actions de la CPU-entreprises prennent plusieurs formes :

- le soutien à divers événements ou actions de communication : colloques annuels, sommet mondial des universités, colloque éco-campus, colloque désirs de savoirs, guide juridique, guide handicap ... Parmi les principaux soutiens figurent les secteurs financier (mutualiste), immobilier, énergie, numérique, conseil : nous remercions ici les **Banques Populaires, la MAIF, Le Crédit Coopératif et la MGEN** pour leur soutien solide.
- les relations partenariales avec le MEDEF; un accord est en cours de négociation avec la **CGPME**, de même avec le réseau des **CCI** (chambres de commerce et d'industrie).
- avec **les branches et organisations professionnelles** : dans la continuité des travaux menés avec la fédération française des banques et le crédit agricole, la CPU a souhaité, à la demande des universités, faire en sorte que les relations universités et entreprises puissent être valorisées et améliorées. Avec la DGESIP, la CPU s'est rapprochée des représentants de branches et organisations professionnelles afin de proposer des modalités de travail adaptées aux besoins respectifs. Ont ainsi été rencontrées, l'UNAPL, l'AFTIFTIM, la plasturgie, la CGI, le GIFAS, l'UIC, l'UIMM, SYNTEC, l'APEC. Des accords sont en cours de négociation, de même que l'organisation de manifestations communes.

La CPU a entretenu et renforcé ses liens avec les **groupes de presse spécialisés dans le supérieur**. Un accord a été conclu avec le groupe l'Etudiant afin, notamment, de faciliter les relations, en région, entre le groupe et les membres de la CPU dans le cadre de l'organisation de salons. Avec le groupe AEF, un accord est en cours d'élaboration ; la CPU étant partenaire fidèle de l'organisation des rencontres universités entreprises (RUE).

Enfin la CPU est de plus en plus sollicitée par des **organisations** dont l'objet recouvre une **thématique ciblée**, qui souhaitent associer les universités, témoignant de leur image rénovée. C'est le cas par exemple du **collectif du 31 mai**, extrêmement actif et moteur pour la modification du cadre réglementaire relatif à la première expérience professionnelle des diplômés étrangers, et l'abrogation de la circulaire Guéant. Avec l'association **Ingénieurs et Scientifiques de France**, la CPU a conclu la convention afin de faciliter l'aide de l'association à la constitution de réseaux d'alumni dans les établissements membres de la CPU. Avec la **Fondation « un Avenir ensemble »**, la CPU s'est engagée dans un partenariat visant à créer des parrainages entre médaillés de la Légion d'Honneur et jeunes étudiants. Avec l'association « **Graine de changement** » la CPU et la CGE vont pouvoir être impliquées dans la promotion des « campus responsables ».

Enfin, avec les **Presses Universitaires de France** (PUF) et la **GMF**, la CPU a été partenaire de l'organisation, le 4 décembre au Collège de France, d'un colloque sur le thème « Désirs de Savoir » visant à présenter des réponses à la question de l'« utilité » du savoir, tout en mettant en évidence le rôle que doit jouer l'université dans la diffusion de la culture scientifique et technique, sujet phare des Assises.